



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de l’Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : randoceretane.org Contact : secretaire@randoceretane.org

Céret, le 02 août 2017

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration Lundi 31 juillet 2017 à Céret

Présent(e)s : Bernard Lambert, Albert Monge, Serge Ferradou, Maurice Bénichou, Gérard Montel, Claudette Montel, Christiane Agrafeil-Colis, Jean-Pierre Taradellas, Yves Santo, Robert Marty, François Batlle

Absent(e)s excusé(e)s : Jacques Courteau

1 - APPROBATION PV C.A. DU 29 mai 2017 :

- Le PV est approuvé sans remarques ni modifications et sera communiqué à Roland TIXIER pour publication sur le site.

2 - BILAN DE LA FÊTE :

- 82 randonneuses et randonneurs ontarpenté les 3 circuits proposés soit :
 - ✓ 25 sur le circuit long,
 - ✓ 52 sur le circuit moyen,
 - ✓ 5 sur le circuit marche nordique.
- sur les 82 randonneuses et randonneurs, 52 étaient des adhérents de La Randonnée Cérétane soit **18.5%** des adhérents.
- 103 repas ont été servis.
- L'unanimité des participants à souligné l'excellente qualité de la prestation du restaurateur tant pour la qualité des mets servis que pour la qualité du service tout cela à un prix tout à fait raisonnable.
- Vu la très faible participation de nos adhérents, le prochain C.A. devra réfléchir quant au devenir de la fête annuelle : faut-il continuer à organiser une fête du club ?, faut-il organiser une fête annuelle sous un autre style ?, etc.

3 - RONDE CERETANE :

- Jean-Marie HONORIO confirme que la randonnée empruntera le même circuit que celui de 2016.

- Rose-Marie MONGE propose de prendre en charge l'organisation de la manifestation. Elle contactera les bénévoles 2016 pour la mise en place des postes.
- avec le budget alloué par La Ronde en 2016 - 250€ -, elle organisera le repas de fin de matinée pour tous les bénévoles.

4 - DECISION CONCERNANT LA SONO :

- Maurice contacte la société KEROSCENE - M. IXART - pour le prêt du matériel "portable" comparable au nôtre mais nettement plus puissant pour un test lors de l'A.G. du samedi 23 septembre prochain (voir devis annexé au présent P.V.).
- Il sera procédé à un test comparatif pour que nous puissions prendre une décision argumentée.

5 - ADHESION EN COURS DE SAISON :

- Le C.A. rappelle les règles en vigueur :

- ✓ une personne qui vient randonner très occasionnellement s'acquitte de la somme de 3€ auprès de l'animateur et ce 3 fois au maximum durant l'année de validité de la cotisation (1er septembre - 31 août),
- ✓ si la personne continue à randonner avec le club - au-delà de 3 participations -, elle est invitée à y adhérer (licence, assurance et adhésion). Elle réglera le tarif complet - 42€.
- ✓ Au-delà du 31 mai, tout nouveau randonneur aura le choix soit de s'acquitter de 3€, trois fois maxi, soit de prendre la licence + assurance pour 29€ - le club renonçant à la cotisation.

6 - FORMATION ANIMATRICES :

- Bernard procède à l'inscription au module de base de Martine ITTEL et Laurie BAILLY-TERRADAS. Elles participeront à la session organisée à Le Bosc (94) les 21 et 22 octobre prochain.

7 - HOMMAGE A BAPTISTIN :

- Maurice a reçu l'acceptation du Monsieur le Maire de St Jean pour l'occupation des lieux -plage herbeuse du lac - et la mise à disposition de matériel ainsi qu'une salle pour le repli en cas de mauvaise météo,
- Il sollicitera des bénévoles pour le transport du matériel prêté par la commune dans la journée du jeudi 5 octobre,
- Le C.A. lui accorde le budget sollicité soit environ 100€ (courrier, etc.).
- Les albums "30 ans" seront remis par lui aux anciens (critère d'attribution à définir par Maurice en fonction du nombre d'exemplaires à disposition).

8 - FORUM DES ASSOCIATIONS :

- Samedi 9 septembre de 9h à 12h,
- Responsable du stand : Robert,
- Face à la Mairie.
- Programmes d'octobre à disposer pour remettre aux visiteurs et flyers explicatifs des activités de l'association,
- Le document de réservation de l'emplacement et du matériel à été envoyé au service municipal compétent ce jour.

9 - PREPARATION DE L'A.G (samedi 23 septembre au Mas de Nogarède à Céret) :

- 9h30 début des travaux - 9h00 : accueil des participants,
- Réunion préparatoire mercredi 13 septembre 9h salle du club (pour tous les membres du C.A. présents),
- Organisation : Robert , Serge et Gérard,
- Apéritif « copieux » comme en 2016,
- 5 candidats renouvelables au C.A. : Albert, Jean-Pierre, Serge, Robert et Yves SANTO.
- A ce jour, seul Jean-Pierre se représente
- Candidats potentiels : Gérard LAUVERGNAT, Danièle et/ou Guy RAMPON,

10. POINT RESSOURCES FINANCIERES :

- Refus d'octroi d'une subvention du C.D. 66 : après le second refus consécutif, il est décidé de refaire une demande en 2018 - action formation - en envoyant une copie du dossier à Monsieur le Conseiller Départemental Robert GARRABE,
- Albert précise que le devis d'entretien des sentiers de la C.C.V. a été envoyé et que nous sommes en attente de la réponse.

11. BUDGET PREVISIONNEL 2017-2018 :

- Yves bâtit le budget prévisionnel 2017-2018 comme s'il poursuivait sa mission. Il le soumettra pour examen à tous les administrateurs actuels qui le valideront ou l'amenderont lors du prochain C.A. (13 septembre),
- Dépenses à prévoir : matériel de sonorisation, P.C. pour le secrétariat, apéritif et repas pour les organisateurs du Rando-Challenge, formation de nouveaux animateurs et animatrices (PSC1, base, SA1, SA2, etc.),

12. FORMULAIRE D'ADHESION 2017-2018 :

- Suite à la prise de position de la F.F.R - voir intégralité du document en annexe -, il est décidé d'appliquer les modifications du code du sport au sein de notre association dès le 1er septembre prochain.

- le formulaire d'adhésion va intégrer les modifications concernant le certificat médical et sera envoyé dans les prochains jours aux 281 adhérents.
- Christiane présente une carte randonneur dont nous pourrions nous inspirer pour que chaque adhérent ait toujours "sous la main" un maximum d'informations pouvant assister les secours en cas d'accident en cours de randonnée. Elle présentera une maquette de la carte lors du C.A. de mise en place du nouveau bureau après l'A.G..

13. RANDO-CHALENGE (1er Octobre 2017) :

- Albert précise qu'il faut 10 à 15 bénévoles de La Randonnée Cérétane pour aider à l'organisation de cette manifestation,
- Lors de l'envoi, d'ici quelques jours, du formulaire d'adhésion, Bernard sollicitera les bénévoles en les invitant à appeler rapidement Albert au 06.87.11.72.02. Postes à pourvoir : balisage, pose des bornes, service café, point de contrôle dans le circuit, parking fléchage.
- Apéro et remise trophées : l'apéritif offert en fin de manifestation aux participants et le repas des bénévoles est à la charge du club (800€ sur le budget prévisionnel 2017-2018).

14. SEJOURS 2018 :

- Réunion de présentation des séjours projetés lundi 11 septembre 9h au local sous l'autorité de Christiane - Bernard lance l'invitation aux organisateurs (animateurs) dès qu'elle lui aura communiqué le mot d'invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15

Prochaine réunion du C.A. : **lundi 13 septembre 2017 Boulevard Clémenceau à 9h00**

Le secrétaire

Bernard LAMBERT

Le Président

Albert MONGE



Production & Technique
Carre nou
66300 - LLAURO - France

+33 (0)4.68.39.46.13
+33 (0)4.68.39.46.26
www.keroscene.fr
contact@keroscene.fr

PROD : Evenementiel – Festivals – Conventions – Organisation – Spectacle vivant – Artistes – Théâtre & One man show – Groupes & Pop rock – Culture & Tradition – Concerts
TECHNIQUE : Création et conception événementielle – Sonorisation – Eclairage – Projection Vidéo Monumetale – Eclairage Architectural
Structure – Régie générale – Vente – Location – Installation

ASS. LA RANDONNEE CERETANE
BP 308
66403 CERET Cedex

Devis

| Numéro | Date | Code client | Validité | Mode de règlement | | N° de Tva intracom | | | |
|-------------------------------------|---|-------------|----------|-------------------|-------|--------------------|-------|--|--|
| DE00002022 | 25/04/2017 | 9RANCER | 10 JOURS | | | | | | |
| Code | Description | | Qté | P.U. HT | % Rem | Montant HT | TVA | | |
| SUIVANT VOTRE DEMANDE DU 24/04/2017 | | | | | | | | | |
| FOURNITURE D'EQUIPEMENT AUDIO | | | | | | | | | |
| 20104 | CHESLEY - BAM10 V2 Système autonome de sonorisation 135W avec microphone sans fil UHF et lecteur SD-USB-MP3-Tuner-Bluetooth | | 1,00 | 699,00 | | 699,00 | 20,00 | | |
| TRANSPORT | | | | | | | | | |
| PORt | Participation aux frais de port et/ou emballage | | 1,00 | 35,00 | | 35,00 | 20,00 | | |

Offre réputée selon nos conditions générales de vente et/ou de location, en particulier les clauses attributives de compétences et de réserve de propriété.
Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Pour acceptation, SIGNATURE ET CACHET DU CLIENT
précédée de la mention "bon pour accord"

| | |
|-------------|----------|
| Total HT | 734,00 |
| Total TVA | 146,80 |
| Total TTC | 880,80 |
| Net à payer | 880,80 € |

Siret : 4479971800016 - NAF : 90022 - RCS : - N° TVA Intracom : FR01447997180 - Capital : 8 000,00 €
Licences ministérielles d'entrepreneur du spectacle vivant de 2ème catégorie N° 2-1055080 et de 3ème catégorie N° 3-1055081
KEROSCENE - SCENICA et DREALIGHT sont des marques déposées
Titulaire du Label des Prestataires du Spectacle Vivant N°730

1 sur 1

Nouvelles dispositions concernant le certificat médical (courrier F.F.R. du 12 juillet 2017)

Le Comité Directeur du 24 juin 2017 a souhaité appliquer les modifications du code du sport sur le certificat médical à compter du **1er septembre 2017**, date du début de la prochaine saison sportive. En effet, la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

Voici donc les nouvelles règles que **devront** appliquer les clubs affiliés à la FF Randonnée à compter de la saison sportive 2017/2018 :

Première prise de licence : Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, datée de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est maintenant de 3 ans, sous certaines conditions.

Renouvellement de licence : Durant la nouvelle période de validité de 3 ans du certificat médical, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (cf annexe 1): - S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste (cf. annexe 2), il est dispensé de présentation d'un certificat médical. - S'il répond « OUI » à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la prise de licence.

Pratique en compétition : Attention, pour pratiquer le Rando challenge® ou le longe côté en compétition, le certificat médical doit mentionner l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition. Sa validité est également de 3 ans..

La commission médicale recommande un certain nombre de préconisations pour des publics et pratiques spécifiques. Pour plus d'information se reporter à partir du 8 août 2017, au site www.ffrandonnee.fr rubrique Randonnée > randonnée et santé > certificat médical.

Merci de relayer l'information à tous vos clubs

Pour tout complément d'information medical@ffrandonnee.fr